



Maurice CHANTELAUZE

Maurice CHANTELAUZE

1888 – 1963

Maire de La Chaise-Dieu 1937 – 1963

Conseiller général de la Haute-Loire 1937 – 1940

1945 – 1963

Président de la Commission départementale

Préfet de la Corrèze 1944 – 1946

Officier de la Légion d'Honneur 1956

Chevalier du Mérite Agricole

L'Institut Yad Vashem de Jérusalem et l'État d'Israël lui ont décerné le titre de « Justes parmi les Nations » en juillet 2017 à titre posthume.

Extrait des Cahiers de la Haute-Loire édition 2011

CAHIERS
DE LA
HAUTE-LOIRE

Revue d'études locales



Publications de l'Association des Cahiers de la Haute-Loir
Archives départementales, Le Puy-en-Velay
www.cahiersdelahauteloire.fr

Maurice Chantelauze, maire de La Chaise-Dieu et préfet de la Résistance



Le préfet Maurice Chantelauze à Tulle¹

Depuis l'aube, ce 31 octobre 1963, une pluie persistante tombe sur La Chaise-Dieu, elle n'empêche ni les habitants du canton de s'acheminer vers l'abbatiale Saint-Robert, ni la longue file de voitures de converger des quatre coins du département vers le même lieu. Ce matin-là sont célébrées les obsèques de Jean, Hugues, Maurice Chantelauze (1888-1963), maire de La Chaise-Dieu, conseiller général, président de la commission départementale, officier de la Légion d'honneur, premier président du Syndicat départemental d'Électrification en Haute-Loire et à ce titre chevalier du Mérite agricole, préfet honoraire. À l'issue de la cérémonie, à l'abri du cloître, dans des discours chargés d'émotion devant cette disparition brutale, de nombreux témoignages de reconnaissance, d'affection, de respect, vont être portés par les membres du conseil municipal de La Chaise-Dieu et ceux du Conseil général de la Haute-Loire.

¹ Photographies de Maurice Chantelauze à Tulle et à La Chaise-Dieu (archives familiales).

Marie-Claude Tanguy

C'est au préfet de la Haute-Loire, Jacques Penel, que revient le devoir de conclure cet hommage. Son discours sera le fil conducteur de cet article :

(...) « Il est normal qu'en ma qualité d'administrateur, je porte surtout témoignage pour l'homme public, sans oublier combien, qu'au-delà de ses différentes fonctions, il restait accessible et humain. (...). À ce beau pays, tout d'une pièce, austère, rigoureux, il était attaché parce qu'il s'y retrouvait. Il aimait à dire que ses pères et les pères de ses pères y avaient vécu, ses ancêtres avaient assisté à la construction de l'étonnant ensemble monumental (...) »

L'héritage

Maurice Chantelauze était le second fils du docteur Laurent Chantelauze, député de la Haute-Loire, officier de la Légion d'honneur, maire de La Chaise-Dieu, président du Conseil général. Par sa filiation maternelle, il était le petit-fils d'Antoine Adolphe Pellet, notaire par tradition familiale, maire de La Chaise-Dieu trois fois entre 1848 et 1874, vice-président du Conseil général, chevalier de la Légion d'honneur, lui-même héritier d'une longue lignée de serviteurs de l'abbaye, Simon Pellet était à la fin du XVI^e siècle, capitaine des gardes de l'abbaye bénédictine. En 1740 est mort Guy Pellet, procureur d'office de l'abbaye, lieutenant de la justice de Mure, bailli de La Chaise-Dieu. De 1792 à 1796, Antoine Pellet a été le premier maire élu de La Chaise-Dieu. Selon la tradition, les Pellet descendraient de Guy Pellet, chevalier croisé à Saint-Jean d'Acre en 1250.

Auguste Rivet, dans l'étude de dynasties de notables², évoque notamment : cinq Pellet - Fabre - Chantelauze de 1833 à 1963 avec deux brefs interrègnes (1876-1883 et 1912-1937) Pellet, succède à son oncle Pellet-Magaud, Laurent Chantelauze à son beau-père Pellet, Fabre à son beau-frère Chantelauze ; Maurice Chantelauze, prend la relève en 1937.

Laurent Chantelauze était né le 24 mai 1847 à Orsonnette dans le Puy-de-Dôme. Après des études secondaires au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, il entreprend des études de médecine à la faculté de Montpellier où la guerre de 70 le surprend. Médecin de la marine, il termine la campagne comme aide-major dans l'armée de la Loire et de l'Est. En 1877, sa thèse sur *Quelques observations sur le Thermocautère*, couronne ses études. Son mariage avec Ernestine Pellet, fille du notaire de La Chaise-Dieu, l'attache comme médecin dans ce pays. Il reprend le siège de son beau-père au Conseil général en 1880, qu'il occupe pendant 23 ans jusqu'à son décès. De la même façon, il est élu et réélu maire de La Chaise-Dieu. Il entreprend le classement monument historique de l'abbaye et obtient que les travaux de restauration soient dotés par le pari mutuel. Il est élu député Républicain de la Haute-Loire le 16 avril 1893 en battant Louis Devins, de même nuance politique. Il sera réélu le 20 août 1893, pour être à son tour battu le 8 mai 1898 par le dr Devins³. Il décède à La Chaise-Dieu à l'âge de 56 ans le 25 mars 1903 et son beau-frère le dr Fabre le remplace au Conseil général.

² Auguste Rivet, *La vie politique dans le département de la Haute-Loire de 1815 à 1974*, CHL, 1979. Dans cet ouvrage Adolphe Pellet est qualifié de libéral et anticlérical de longue date.

³ Auguste Rivet, « Un radical brivadois le docteur Louis Devins, maire de Brioude, député, sénateur (1850-1917) », *Cahier de la Haute-Loire*, 1984.

Maurice Chantelauze, maire de La Chaise-Dieu et préfet de la Résistance

De ses ancêtres, Maurice Chantelauze hérite, outre l'attachement à sa petite commune, l'amour pour le patrimoine unique dont il est si fier, et il s'est dépensé avec passion et une énergie inlassable à son entretien, sa restauration et à sa défense. Déjà, au début du XX^e siècle, son père Laurent Chantelauze, maire jusqu'en 1903, puis son frère aîné Adolphe, conseiller municipal, s'étaient battus avec succès pour conserver les richesses de l'abbatiale : « on se rappelle encore avec quelle véhémence il s'opposa en plein accord avec toute la population au transfert à Paris de certaines de leurs riches tapisseries » lit-on dans la nécrologie d'Adolphe Chantelauze.

À la mort de leur père, c'est tout naturellement l'aîné, Adolphe, qui reprend le flambeau de la politique locale, mais à cause de sa santé fragile, il refuse le poste de maire et reste conseiller municipal. Homme de projets plus que d'action, Adolphe ne manque jamais de tenir son frère Maurice, plus réaliste, plus pragmatique au courant de ses idées et de ses ambitions pour leur petite commune. Sa notice nécrologique, en octobre 1930, mentionne : « Bon et serviable, le cœur sur la main il compatissait à toutes les misères, toutes les peines... Il était aimé et écouté. Aussi des électeurs de la commune lui renouvelaient-ils par d'importantes majorités son mandat de conseiller municipal... Casadéen dans l'âme, il s'intéressait à la prospérité de notre localité... Il connaissait tout, les familles Pellet et Chantelauze ont été mêlées intimement depuis fort longtemps à notre vie locale ».

La guerre et la Résistance

« Et par nature ce légataire d'une longue tradition civique, cet homme de caractère, allait montrer aux heures sombres de notre Histoire, tour à tour sa fierté et son amour de la France, sa générosité et son sens de l'humain. Fidèle à ses convictions, il refuse de se rallier à l'autorité de fait de Vichy. »

Après la défaite, dans les temps troublés de l'occupation, il aurait pu être, comme d'autres élus le seront, privé de sa charge. Le préfet de la Haute-Loire de l'époque, Robert Bach (juin 1941 - octobre 1943) partisan de la ligne politique du pouvoir de Vichy, mais en aucun cas collaborateur, a jugé que : « Le maire de La Chaise-Dieu et ses conseillers, républicains convaincus, radicaux ou socialistes, avaient les qualités et les compétences nécessaires pour remplir leur mandat ». Le préfet les maintient en place malgré l'insistance de la Légion. Cette décision courageuse laisse à Maurice Chantelauze sa liberté d'action « sans avoir à se rallier à Vichy ». Au sein du conseil deux personnalités ne partagent ni les idées, ni les choix du maire et celui-ci le sait. De même dans la population, il y a des « vichystes » et des sympathisants de la Milice et de la collaboration, à la libération, une vingtaine de façades seront badigeonnées de croix gammées. Dès le 18 juin 1940, Maurice Chantelauze a fait en qualité de maire l'objet de nombreuses plaintes au ministère de l'Intérieur et au cabinet du maréchal Pétain, le dossier de délations le concernant, qui lui a été remis à la Libération, est révélateur de l'état d'esprit du moment : « Je n'ai pas été révoqué. La répercussion que cette révocation aurait eue dans la région de La Chaise-Dieu était connue, tous les maires avaient en effet menacé de démissionner (si cette décision était prise). » Peut-être, cette éventualité a-t-elle pesé sur la décision du préfet.

Marie-Claude Tanguy

Maurice Chantelauze travaille d'abord pour cette organisation en zone Nord - au début, elle n'est pas présente en zone non occupée. Il passe 3 à 4 jours par semaine à Vichy, il possède dans cette ville un grand garage, l'idéal pour que des allées et venues fréquentes paraissent normales. Il développe pour le compte de la Résistance, des réseaux, des liens au cœur des administrations ; il se procure ainsi des documents, des informations, en particulier auprès des personnalités de passage à Vichy, il communique tous les dossiers collectés à la Résistance Nord. Après la disparition de la ligne de démarcation, il organise le FN en Haute-Loire, il en devient le président, tout en conservant son rôle de lien actif entre le Nord et le Sud. À La Chaise-Dieu, où le mouvement est relativement important pour une petite agglomération, il est secondé par Claudius Brisse, compagnon de clandestinité. Le groupe de La Chaise-Dieu est relié à celui de la Loire.

Parallèlement à cette Résistance chargée de réunir « des renseignements politiques et stratégiques » se développent dans les forêts aux alentours de La Chaise-Dieu un ou des maquis. Le maquis Wodli⁷ regroupe des communistes, des gaullistes et des réfractaires au STO, il s'est implanté dans le canton de La Chaise-Dieu au printemps 1943. Ils occupent, (eux et d'autres résistants), successivement plusieurs camps, dans la lutte contre l'occupant leurs pertes en hommes sont importantes au cours de la première année. Ils mènent des actions de combats jusqu'à la libération et participent à la première cérémonie au monument aux morts en présence du maire Chantelauze.

On peut lire dans un rapport des renseignements généraux (juin-août 1944) : « Autour du canton de La Chaise-Dieu, le recrutement ne trouve aucune difficulté, depuis l'exemple d'une partie des mineurs de Sainte-Florine qui ont quitté leur travail pour rejoindre les maquis, nombreux sont les jeunes gens qui grossissent sans cesse l'armée secrète qui a dû refuser des membres faute de ravitaillement et d'armement. » Toujours dans ce même rapport : « La commune de La Chaise-Dieu est isolée, les communications téléphoniques n'ayant pas été rétablies depuis une quinzaine de jours. Le canton paraît être le siège de bandes armées dont les effectifs ont été grossis par le reflux des éléments venant du Cantal » (après les opérations allemandes du mont Mouchet).

Dans les différents écrits officiels ou non concernant cette période en Auvergne, il y a souvent confusion entre les maquis MUR et FTP, ce qui impose à toute étude de la prudence. Au début de l'année 1944, dans le canton, les résistants semblent divisés grossièrement en trois noyaux aux structures libres (contrairement aux maquis MUR solidement organisés). L'un des trois, insuffisamment encadré et surveillé, peu mobilisé apparemment par les combats de libération du territoire, composé de jeunes hommes désœuvrés, crée une atmosphère d'insécurité et inquiète particulièrement la population. « Les conversations dans les cafés évitaient toute allusion aux maquis tant il y avait un climat de suspicion et de peur. » Cette peur est entretenue par l'existence réelle ou supposée de faux maquis⁸.

La présence de ces groupes, combattants ou non, aussi nombreux à proximité du bourg, pose au maire un grave problème de sécurité, il vit dans la crainte d'actions irréfléchies,

⁷ Du nom de Georges Wodli, membre du PCF, fondateur de la Résistance en Alsace, arrêté et exécuté par la gestapo en avril 1943.

⁸ Cf. François Boulet, Les faux maquis en Haute-Loire de 1943 à 1944, *CHL*, 2007.

Maurice Chantelauze, maire de La Chaise-Dieu et préfet de la Résistance

imprudentes, mal préparées, voire sans véritables motifs militaires. Il faut tout peser. Par exemple en mai 1944, si la cause est juste, le danger est immense : lors d'une tentative pour arrêter une colonne allemande, un groupe de jeunes maquisards s'est posté autour de l'abbaye, le curé, l'abbé Servant et le maire Chantelauze sont parvenus à les convaincre de s'éloigner du cœur du village pour ne pas risquer des représailles sur la population. Il n'y eut pas d'incident ni de combat dans le bourg. De fait, La Chaise-Dieu a été relativement épargnée. Tous les témoignages concordent : « la forte influence du maire de La Chaise-Dieu, impliqué dans la Résistance, a protégé la commune ».

La situation personnelle du maire Chantelauze, depuis le début de l'année 1944, est pourtant devenue inquiétante, la Gestapo est parvenue à faire le lien entre Jean Chantelauze, résistant recherché, et Maurice Chantelauze, maire de La Chaise-Dieu, celui-ci a joué constamment de ces trois prénoms et en particulier du premier Jean et du dernier Maurice, pour déjouer les pistes éventuelles, semer le trouble et créer le doute (un certain nombre de journalistes et d'historiens écrivant à posteriori sur cette époque croient encore avoir à faire à deux personnes). La Gestapo, semble elle aussi être tombée dans le piège pendant de longs mois. Un filet est tendu pour mettre fin aux activités d'un rebelle qui jusque là lui a échappé. Les Allemands paraissent bien renseignés, ils savent que le maire vient à La Chaise-Dieu pour régler les affaires locales, le vendredi soir par l'autorail Vichy - Le-Puy-en-Velay.

Des membres de la Gestapo appuyés par des soldats allemands ont dès le matin, investi le village, occupé la gare, et cerné le domicile de M. Chantelauze, où résident sa sœur, Laure et leur belle-sœur, Blanche Chantelauze-Latzarus. Les deux dames, coupées de toute nouvelle, dans la crainte d'une perquisition et persuadées d'être arrêtées ont rapidement décidé de détruire tous les documents, concernant la Résistance, cachés dans la maison. Elles se sont toujours demandées pourquoi rien de ce qu'elles craignaient ne s'était produit. Leur destin a peut-être tenu au déroulement le matin de ce jour d'une courte scène : lorsque le responsable allemand de la Gestapo est entré, sans sonner, dans la maison, il s'est trouvé face à face avec Madame Chantelauze-Latzarus, un court dialogue s'en est suivi :

« -Monsieur, que désirez-vous ?

- Je voudrais rencontrer Monsieur Chantelauze.

- Je suis Madame Chantelauze et mon mari est mort en 1930. Vous pouvez le vérifier au cimetière. »

Le ton est ferme, l'attitude digne, sans le moindre signe d'appréhension. L'Allemand hésite et sort. Y a-t-il eu flottement et doute sur les renseignements ? On ne le saura jamais. La maison reste encerclée jusqu'au soir. Le quartier est en alerte, au coin de la rue une famille casadéenne veille, l'une des enfants, jeune adolescente d'une douzaine d'années sort de la ferme comme à l'accoutumée avec le troupeau de vaches pour le conduire au pré. Ce jour-là, elle ne le garde pas, l'abandonne dans la pâture, et à travers champs et bois elle va rejoindre la station de chemin de fer en amont de celle de La Chaise-Dieu pour faire descendre de l'autorail le maire qui rejoint aussitôt une cache connue. Ce vendredi-là, le maire de La Chaise-Dieu n'est pas arrivé à sa destination habituelle. Les Allemands l'ont attendu tout le jour, ils n'ont levé le « siège » qu'à la nuit tombée.

Marie-Claude Tanguy

Cet acte manqué qui peut se reproduire oblige l'édile à une prudence accrue (mais relative puisqu'il assiste aux obsèques des victimes du 29 avril), il va demeurer quelque temps caché à Clermont-Ferrand dans sa famille paternelle, (il habitait alors à Vichy) en contact clandestin régulier avec la Résistance d'une part et La Chaise-Dieu d'autre part.

« Fidèle à ses valeurs, il protège les Israélites. »

On estime à 97, le nombre des réfugiés à La Chaise-Dieu, dont une soixantaine de religion juive, c'est-à-dire une dizaine de familles réparties dans cinq ou six maisons, une famille élargie l'est dans un logement annexe mitoyen de la maison Chantelauze : « La Chaise-Dieu, canton peu agité a été le refuge principal des Juifs poursuivis par les miliciens et les Allemands⁹ ». La population du bourg est favorable à cet accueil, les enfants vont normalement à l'école, des liens d'amitié se tissent entre les deux communautés l'accueillante et l'accueillie, les joies et les peines sont partagées. Les habitants de La Chaise-Dieu ont eu conscience des dangers courus par ces familles, beaucoup plus que de celui qu'ils couraient eux-mêmes en les hébergeant. Comme en témoigne l'une de ces petites écolières de confession israélite : « nous n'étions pas cachés, nous étions protégés ». Quelques fois de façon intempestive, le jour où les Allemands occupent le village, du fond du quartier un vieil homme s'est mis à crier : « Monsieur Blum, Monsieur Blum cachez-vous, les Allemands sont là ! » Mais le risque couru par ces familles juives venait plus de la milice à laquelle quelques Casadéens appartenaient ou dont ils soutenaient l'action, ce qui s'est avéré en 1943. (Voir l'ensemble du témoignage en annexe).

« Le moment est difficile, l'heure trouble et contrastée ».

En application des instructions du CNR du 13 mai 1944, la Résistance a préparé le remplacement par des républicains insoupçonnables, des administrateurs désignés par Vichy. Les quatre départements auvergnats ont été confiés au préfet Henry Ingrand, nommé commissaire de la République, à partir d'août 1944, date de la libération de la Haute-Loire. Jusqu'en mai 1945, fin de la guerre, et premières élections municipales, c'est la Résistance qui a la charge de la gouvernance dans tous les domaines. Le nouveau préfet de la Haute-Loire Clément Charbonnier rejoint son poste le 23 août 1944 : « Dans la tâche qui m'est confiée, je serai assisté par le Comité Départemental de Libération, composé d'hommes choisis, ayant fait leurs preuves dans la Résistance (...). Sur huit membres composant le premier comité, trois seulement ont échappé aux poursuites de la Gestapo et des gens de Vichy ».

Le Comité de la Haute-Loire est présidé par Jean Pradier dit « Joseph » enseignant et résistant du secteur de Brioude. Il est assisté de deux vice-présidents, Léon Cabanes, assureur, et Maurice Chantelauze, conseiller général. Il est chargé d'assister le préfet.

Le préfet de Corrèze

« Aussi, en 1944, le gouvernement de la République consacrant ses éminents talents d'administrateur, son dévouement à la cause publique, mais surtout la fermeté de son courage, et la qualité de son humanité, le nomme préfet de la Corrèze ».

⁹ François Boulet, *L'état d'esprit en Haute-Loire des refuges au maquis (1940 à 1944)*, CHL, 2003.

Maurice Chantelauze, maire de La Chaise-Dieu et préfet de la Résistance

La décision du gouvernement est datée du 18 novembre 1944 avec effet le 8 septembre 1944. Le 13 novembre 1944 se tient à La Chaise-Dieu un conseil municipal de grande importance dont voici le texte du compte rendu :

« Monsieur le Maire indique au conseil qu'à la suite de la restauration du régime républicain, le gouvernement a promulgué certains textes réorganisant les conseils municipaux en épurant ceux-ci des membres dont la conduite n'est pas restée digne au cours de l'occupation. Il donne connaissance au conseil municipal de l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 1944 révoquant de leurs fonctions deux conseillers (...) qui ont par leur action favorisé l'ennemi et l'usurpateur... puis il donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 3 novembre 1944, désignant les six nouveaux membres du conseil municipal (pendant ces années 4 membres de la petite assemblée ont disparu) il souhaite la bienvenue aux nouveaux venus, en particulier à Madame Rafaillat, « première représentante locale des femmes citoyens ». Enfin il demande au nouveau conseil de bien vouloir procéder à l'élection du maire et de l'adjoint : « Car il est indispensable que la nouvelle fraction du conseil exprime sa volonté, ce qui est du reste nécessaire pour l'exercice de l'autorité dont ont besoin les administrateurs de la commune ».

Le doyen d'âge prend la présidence de l'assemblée : Lecture de la loi du 5 avril 1884 : scrutin secret, majorité absolue ; Chantelauze obtient l'unanimité des suffrages - 13/13, est proclamé maire ; de même, l'adjoint, M. Paul Saby 13/13. Maurice Chantelauze remercie le conseil et dit : « sa joie immense de la libération du pays, du retour au régime républicain, seul régime supportable en France et inséparable de sa grandeur ».

« Il demande au conseil de continuer à ses côtés la bataille que les Français ont encore à livrer dans le calme, la discipline, et l'union pour la restauration du pays et ses libertés sous la direction éclairée du gouvernement de la République et de son chef le général de Gaulle. En terminant le maire prie ses collègues du conseil de bien vouloir l'excuser d'abandonner provisoirement ses fonctions municipales. Ceci en raison de sa désignation par le gouvernement comme préfet de la Libération dans le département de la Corrèze. » Après l'avoir félicité, ses collègues lui disent qu'il doit continuer à servir la France dans les hautes fonctions dont il a été honoré, l'assurent qu'ils feront tout pour le remplacer. On passe ensuite à l'ordre du jour : Budget, voirie, hospice, listes électorales, entretien des monuments historiques, éclairage des rues, assistance médicale, aides personnalisées.

« Et voilà ce passionné, cet intransigeant, ce violent, promu maintenant de l'ordre, de la mesure, de la discipline. Il va montrer qu'il sait apaiser les passions, désarmer les hommes en colère, empêcher les exactions, et peu à peu sans trop de heurts, la Corrèze s'en retourne vers la légalité ; la vie de tous les jours reprend ses droits ».

Avant même, de quitter la Haute-Loire, le nouveau préfet sait qu'avant lui une autre personnalité a été désignée pour occuper cette fonction mais n'a pas pu l'exercer en raison de l'opposition de la Résistance locale¹⁰ et du climat très lourd de ce département. En premier lieu, Maurice Chantelauze doit résoudre la difficulté de se rendre à Tulle en partant de La Chaise-Dieu, les routes sont loin d'être pacifiées, la paix ne règne pas sur

¹⁰ Colonel Rémy, *Les Balcons de Tulle*, Librairie académique Perrin, 1962.

Marie-Claude Tanguy

la totalité du territoire. Claudius Brisse, l'ami fidèle, chauffeur occasionnel va choisir un itinéraire éloigné des grands axes, empruntant des petites départementales peu connues à travers bois. Ils ont glissé sous le siège une arme pour le principe, elle serait dérisoire en cas de coup dur.

Tulle est aux mains des FTPF qui n'entendent pas lâcher le « pouvoir » mais au contraire espèrent appliquer le programme de gouvernement de la Résistance. À son arrivée dans la ville, Maurice Chantelauze s'enquiert du « siège » des partisans, s'y rend, pénètre dans l'arrière salle d'un café, déboutonne son manteau (n'ayez crainte, je ne suis pas armé) ouvre grand les bras et interpelle le groupe de jeunes hommes qui lui fait face : « Je suis Maurice Chantelauze, je viens d'être nommé préfet de la Corrèze par le gouvernement provisoire de la République, on m'a dit que vous projetiez de m'abattre, faites-le vite car nous avons vous et moi beaucoup de travail à accomplir. » Curieuse prise de fonction, peu protocolaire mais efficace finalement !

La situation en Corrèze est particulièrement tendue, Tulle tremble pour ses déportés et pleure ses morts, 99 martyrs, « les pendus de Tulle », victimes de la division SS *Das Reich*, celle qui a massacré et incendié la population d'Oradour-sur-Glane dans le département voisin de la Haute-Vienne. Les corps des 99 suppliciés ont été jetés par les Allemands dans la décharge publique. Il faut pacifier les esprits, s'imposer, apporter aux familles endeuillées et meurtries un peu de soulagement en procédant à l'exhumation des corps des victimes, en leur rendant l'honneur d'une sépulture digne et en faisant ériger en leur souvenir un monument. Et il faut aussi assurer le quotidien, c'est-à-dire le ravitaillement de la population, tout en répondant aux exigences du gouvernement de participer au ravitaillement général de la France, la terre paysanne de Corrèze est très sollicitée.

Les rapports du ministère de l'Intérieur sur la gestion de la Corrèze par le préfet notent : « Remonte la pente rapidement et de meilleure façon, grâce à son expérience, sa longue pratique municipale et départementale, sa finesse matoise, sa rouerie auvergnate... Républicain éprouvé, représentant sincère du gouvernement a su affirmer son autorité en se montrant apte à remplir les attributions qui lui étaient confiées¹¹ ».

« Cette action qualifiée à l'époque de "déterminante", cet homme unanimement apprécié aux dires de ceux qui l'ont connu alors, ne voilà-t-il pas chose rare et même exceptionnelle qui mérite que nous nous arrêtions sur les vertus d'une personnalité qui savait, à ce point infléchir les hommes et les événements ? Passé les temps d'exception, il revient se consacrer à son pays natal ».

Le 26 mars 1945, Maurice Chantelauze préside à La Chaise-Dieu la réunion du conseil municipal. Le 1^{er} mai 1945, nouvelle réunion de ce conseil : il est fait lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections du 29 avril 1945. Monsieur Chantelauze est réélu maire à la majorité absolue : 15/15, son adjoint est réélu avec 10/15 voix.

Le 28 octobre 1945, le préfet Chantelauze rédige sa lettre de démission des fonctions de préfet : « en septembre 1944, la Résistance a insisté auprès de moi pour que j'accepte dans des circonstances difficiles les délicates fonctions de préfet de la Corrèze, je n'ai pas cru devoir refuser le sacrifice qui m'était demandé. À cette époque, maire

¹¹ Archives nationales, cote F1 cIII, 1147, 1214.

Maurice Chantelauze, maire de La Chaise-Dieu et préfet de la Résistance

de La Chaise-Dieu, conseiller général du canton, j'ai sollicité un renouvellement de ces mandats. Mes électeurs m'ont confirmé les deux. Mon devoir le plus impérieux est de répondre maintenant à la fidélité de mes électeurs. Lorsque je suis arrivé en Corrèze l'ordre était loin de régner et certaines administrations dont les chefs étaient vichystes, avaient été bousculées. J'ai conscience d'avoir rétabli dans mon département le respect de l'autorité de la loi républicaine et d'y avoir en même temps ramené le calme. Les élections viennent de se dérouler ici sans aucun incident, c'est pour cela que je pense qu'il m'est possible de reprendre ma liberté. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre... Tulle, 28 octobre 1945 ».

Maurice Chantelauze quitte ses fonctions de préfet de la Corrèze le 20 janvier 1946. Il est nommé préfet honoraire le 4 janvier 1946. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur par décret du 4 mars 1946. Il est promu officier de la Légion d'honneur par décret du 3 août 1956, pris sur le rapport du ministre de l'Intérieur, en qualité de « Conseiller général, maire de La Chaise-Dieu, préfet honoraire ». Il retrouve ses activités au Conseil général de la Haute-Loire où sa voix se fait entendre à nouveau pour défendre son canton, et plus prosaïquement la gestion au jour le jour de sa commune, tâche qu'il affectionne entre toutes. Il assumera ces deux mandats jusqu'à sa mort.

Retour à la paix, le temps des réalisations

« (...) Cette présence si évidente à tous ceux qui l'ont approché, cette soif d'agir, (ne nous a-t-on pas appris qu'il a passé sa dernière soirée à travailler en mairie), ce goût des réalisations, et elles furent nombreuses, il les avait mis au service de la commune et du canton de La Chaise-Dieu. »

Conseiller municipal à la mort de son frère, Maurice Chantelauze, chef d'entreprise à Clermont-Ferrand puis à Vichy, propriétaire forestier à La Chaise-Dieu, marié, sans enfant, a toujours conservé une double résidence.

Accédant au poste de maire en 1937, à l'occasion d'une élection partielle à la suite du décès du maire monsieur Laurent, Maurice Chantelauze se met à l'œuvre, car c'est un bâtisseur, et le travail interrompu par la guerre est poursuivi dès son retour à La Chaise-Dieu : bureau de poste avec logement, perception avec bureaux et logement, abattoir municipal moderne avec réfrigération, terrains de sports et de camping classé, grosses réparations des locaux scolaires, réfection entièrement nouvelle de l'éclairage public et illumination de la façade de l'abbaye, il a ouvert tous les dossiers, il a fait don à la commune de la propriété de Saint-Claude, jolie colline qui surplombe le village, pour permettre à tous d'aller s'y promener, aux enfants de jouer. Soucieux du mieux vivre de ses administrés, outre l'éclairage urbain, il œuvre pour l'adduction d'eau, l'eau courante dans toutes les maisons, le rêve des Casadéennes enfin déchargées de la corvée aux fontaines, hiver comme été, (de toutes les réalisations de leur maire, c'est sans doute celle que les femmes ont le plus appréciée). Cette adduction d'eau potable a pour corollaire la construction d'une station d'épuration et de pompage et la création d'une retenue au bois de Breuil. Pour les plus âgés, et les plus seuls, il a aménagé confortablement l'hospice, chauffage central, remise à neuf des locaux et de la toiture.

Marie-Claude Tanguy

En visionnaire, il a prévu l'accueil et le divertissement des touristes, il a pensé à juste titre que le patrimoine architectural attirerait les visiteurs et que de ce secteur dépendait dans l'avenir l'économie du canton, il réorganise le syndicat d'initiative dans ce but, entreprend de grosses réparations aux clochers et à la tour Clémentine dont il aménage l'intérieur pour y créer un musée. Il a le projet (subventionné) d'un plan d'eau pour les distractions hivernales et estivales de la population et des visiteurs.

Pour le corps de sapeurs pompiers volontaires, il a acheté outre des pompes et un camion, du matériel adapté aux secours et aux sauvetages. Enfin, il a porté contre vents et marées, obstructions de toute nature, un projet dont il ne verra pas l'achèvement, la construction d'un établissement scolaire spécialisé : Institut médico-pédagogique qui porte aujourd'hui son nom. Pour le mener à bien il a offert le second versant de la colline de Saint-Claude car il fallait de la place pour donner aux élèves un cadre de vie reposant, un internat largement ouvert sur la campagne, c'est au final une belle école.

Il ne verra pas non plus se réaliser son autre grande ambition : faire revenir à La Chaise-Dieu les éléments dispersés par le vent de l'histoire de la riche bibliothèque des moines dont une partie importante est localisée : 2 500 ouvrages ont été retrouvés à Brioude, plus de 1 000 à Saint-Flour. Le maire de La Chaise-Dieu a pendant des années avec l'obstination, la passion qui le caractérisaient bataillé pour obtenir que tous ces livres soient rendus à leur commune d'origine... en vain, hélas ! car depuis, tous ceux ou presque qui étaient à Brioude ont été détruits dans un incendie, il en reste une cinquantaine, dans l'ensemble très abîmés, ceux de Saint-Flour ont subi les avatars des multiples transformations architecturales ultérieures, quelques unités seulement ont résisté aux intempéries et déménagements successifs, autant dire que ce merveilleux trésor, fruit du patient travail de recherche des moines au cours des siècles a disparu à jamais. Les circonstances n'ont pas permis au maire Chantelauze de le préserver !

Il est certain que de toutes les responsabilités qu'il a dans sa vie assumées, même si il a œuvré avec ténacité dans l'intérêt de son département au Conseil général, à la commission départementale ou au syndicat départemental d'électrification dont il a été le premier président à partir de septembre 1948, c'est, sans doute aucun, à sa mission de maire de sa petite commune qu'il a été le plus attaché.

Jamais ne l'a quitté le désir de faire connaître La Chaise-Dieu en et hors de France. Il aimait accueillir les hôtes étrangers et faire admirer les beautés du patrimoine architectural casadéen. L'année 1952 est assez représentative de cette volonté : Le 22 juin 1952, La Chaise-Dieu fête le 9^e centenaire de la fondation de son abbaye et le 6^e centenaire de la mort du pape Clément VI. À son arrivée sur la place de l'Écho, SE Mgr Roncalli, nonce apostolique, accompagné de six évêques, est reçu par le maire Maurice Chantelauze et Lucien Carcassès préfet de la Haute-Loire devant une foule importante, et les « petits chanteurs à la croix de bois ». Une relation chaleureuse s'établit entre le nonce et le maire qui sera reçu ultérieurement à la nonciature à Paris.

Une dizaine de jours plus tard le maire Chantelauze fait à l'ambassadeur des États-Unis en France James Clément Dunn et à son épouse, les honneurs de sa commune. Il a obtenu pour cette occasion qu'en extension au Festival de Vichy un concert soit donné en l'abbatiale de La Chaise-Dieu. Les casadéens les plus âgés se souviennent encore de

Maurice Chantelauxe, maire de La Chaise-Dieu et préfet de la Résistance



*S.E. Monseigneur Roncalli, nonce apostolique, accompagné de six évêques.
Il est reçu par Maurice Chantelauxe, maire et conseiller général
et par Lucien Carcassès, préfet de la Haute-Loire*



Le maire de La Chaise-Dieu recevant l'ambassadeur des Etats-Unis, James Clément Dunn et son épouse

Marie-Claude Tanguy

l'émotion ressentie ce jour-là. Dans une lettre datée du 11 juillet 1952, l'ambassadeur J.-C. Dunn écrit notamment : « J'aurai plaisir à évoquer le concert de musique sacrée donné avec tant d'éclat dans le cadre parfait de l'abbaye. Je suis persuadé que ce concert deviendra un évènement annuel qui servira magnifiquement la cause de la musique et des beaux-arts français ». Étonnante prémonition et vœu secret du maire !

«Madame, Mademoiselle, en vous adressant ses profondes condoléances au nom de l'administration départementale, et si votre grande douleur lui permet de terminer par une considération personnelle, le préfet voudrait vous dire combien il est fier - et avec lui tous ses collègues - que Monsieur Maurice Chantelauze ait appartenu au corps préfectoral.»

Marie-Claude Tanguy

Maurice Chantelauze, maire de La Chaise-Dieu et préfet de la Résistance

Annexe :

Témoignage M^{me} Francine Geissmann-Bloch (2010).

Francine GEISSMANN BLOCH

Mulleuse le 17.09.2010

Madame,

La Chaise Dieu pour moi, c'est 5 années de ma vie.
et malgré la queue et ses conséquences, 5 années
heureuses.

Nous sommes arrivés à la Chaise Dieu le 18. Juin 40.
Mes grands parents, une vieille tante, mon frère Joël et moi.
J'avais 8 ans, ma maman est morte en 1935.

Je pleurais, nous roulions depuis 3 jours. J'ai connu
la débâcle, j'ai vu sauter les ponts et d'ailleurs, les
soldats français qui dormaient dans les granges avec
nous, des copains et qui consolait la petite fille
que j'étais.

Notre point de chute devait être Luray. Nous sommes
arrivés à la Chaise Dieu le soir, par une pluie
bataillante. Grand-maman a fait la décision de
s'arrêter et de ne plus aller plus loin.

À l'entrée du Bourg, nous avons trouvé des chaumières
à l'Hotel Robinaud, et nous avons dormi pour nous faire
de la fatigue, du désespoir, de la peur de l'avenir.

Les jours suivants grand-maman est allé à la mairie
et immédiatement M^r Chantelauze s'est occupé de
nous et a mis notre disposition "Les Maublé" qui
était très confortable pour l'époque. Nous y sommes
restés jusqu'en Mai 45.

Duand M^r Chantelaure nous a montré la maison, il nous a montré une porte et nous a dit " ceci est une porte commune avec ma maison, elle ne sera jamais fermée à clef. et en cas de danger, vous pourrez sortir par là". Mais ne savions pas pourquoi il disait cela, mais vraisemblablement il voyait beaucoup plus loin que nous, et n'avait pas d'illusion sur le futur.

M^r Chantelaure s'est occupé de nous, de nos papiers des allocations, de l'école.

Vous étions de confession Israélite et jamais personne ne nous a fait une réflexion. Les gens étaient gentils avec nous, ce fut les gens qui le plus c'est que nous étions alsaciens. Alsaciens - Allemands la différence n'était pas évidente.

Pas nous ne nous a obligé à porter l'étoile jaune, et il est vrai que nous ne savions pas que cela existait. jamais le tampon juif n'a été mis sur nos papiers.

Notre frère Joël avait 13 ans en 40, et en 43.

M^r Chantelaure, nous a conseillé de le mettre en fusion pour le soustraire au STO compte tenu de sa religion. Il lui a fait des faux papiers. Joël Bloch est devenu Joël Blachier, avec des papiers officiels en règle grâce à M^r Chantelaure, qui lui a trouvé une fusion à Montelimar.

Par la suite, beaucoup de familles juives ont été hébergées et protégées par la municipalité et par l'abbaye. Tout le village nous a protégé.

Maurice Chantelauze, maire de La Chaise-Dieu et préfet de la Résistance

En 1942, Ma grand père Léone BLON est decede,
et a été enterre au Cimetiere Municipal, sans formalite.
Son corps a été rapatrie en 1946.

En 1943, les Gestapo et des soldats allemands ont
envahi la maison, nous etions a table. Ils
ont emmene les hommes et fouille la maison
de fond en comble. Ma tante et moi etions restes
sous la garde d'un soldat Allemand avec sa
mitraillette, pendant 24 heures. Je pense que c'était
plutot la milice française que la Gestapo.* Ils ont
relache les hommes les lendemain, je ne sais
pas pourquoi, et je ne sais pas qui est intervenu.
mais par contre tout le village s'était mobilise
pour nous venir au aide.

Après cette episode, M^r Chantelauze nous a trouve
une ferme inhabitee "aux champs" et nous sommes
allés passer l'hiver la bas. au milieu des
maquisards, qui habitait la grande maison.
Nous y sommes restes une jete année et nous
sommes revenus a la Chaise Dieu.

Je ne vous en pas repondu de suite, car j'ai
essaye de rassembler des souvenirs, mais
tout cela est si loin. Je suis a votre disposition
pour tout renseignements complementaire, et
fait-cha, avec vous trouve des references, qui
pourraient me remettre en memoire des souvenirs

*Je s'agissait effectivement de l'Armee française

Je suis à votre entière disposition. et
j'aurais beaucoup de plaisir à lire votre
article.

Monsieur Chautelaing a aidé beaucoup de
familles juives, nous étions une douzaine de
famille. Je n'oublierai jamais,
à partir à titre d'information le questionnaire
que j'ai rempli en 2004 pour une école.
La chose Dieu est dans mon cœur et le
restera pour toujours.

L'été prochain, lors d'un prochain
voyage, je me fermettrai de venir vous
saluer.

En attendant, Recevez, Madame
mes plus cordiales salutations.

Francis
Fin